

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 23 octobre 2020

Déclaration d'état d'urgence climatique et accélération de la mise en œuvre d'actions concrètes du Plan Climat 2030.

Délibération numéro E-2020-693

Résumé de la délibération :

L'ensemble des élus-e-s du conseil métropolitain est appelé à :

- *Déclarer l'état d'urgence climatique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg*
- *Valider le principe de création d'une structure d'accompagnement ouverte à toutes et tous, fédératrice et relai des initiatives existantes*
- *Rejoindre l'Alliance pour le Climat au titre de sa commune et inviter les forces vives de sa commune (élu-e-s, agent-e-s, associations, entreprises, institutions, habitant-e-s...) à rejoindre l'Alliance pour le Climat et à s'engager concrètement dans la mise en œuvre d'actions*

Déclaration d'état d'urgence climatique

La décennie qui s'ouvre sera décisive : l'élévation constante de la température moyenne de notre atmosphère liée aux émissions de gaz à effet de serre dérègle les systèmes climatiques terrestres et menace l'ensemble de la biosphère ; elle affecte toutes les activités humaines et la santé de toutes et tous, touchant au premier chef les personnes les plus vulnérables.

Les effets de ces dérèglements sont d'ores et déjà perceptibles à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg et de notre région : canicules à répétition (record absolu de chaleur enregistré le 30 juin 2019 à Entzheim avec 38,8°C), inondations ou coulées de boue (14 des 33 communes impactées), apparition d'espèces invasives (moustique tigre, espèces végétales), modification du régime de navigation du Rhin, etc. Les spécialistes nous alertent : ces effets ne manqueront pas de s'intensifier dans les décennies à venir.

Ce constat appelle la mise en œuvre volontariste et rapide de politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de restauration des ressources naturelles et d'adaptation de notre territoire aux impacts désormais inévitables de la crise climatique.

Pour réussir, la mobilisation de toutes les forces vives, à toutes les échelles territoriales et organisationnelles, est indispensable. Les collectivités territoriales, et en particulier les villes et les agglomérations, doivent y prendre toute leur part à travers tous les leviers possibles d'action.

Conscients de ces enjeux, nous, élus-e-s de l'Eurométropole de Strasbourg,

- déclarons l'Eurométropole de Strasbourg en état d'urgence climatique ;
- nous engageons à prendre l'ensemble des décisions, des projets et des actes de notre collectivité, dans le respect des principes énoncés ci-après et dans l'objectif d'apporter des réponses aux défis climatique, social et démocratique ;
- appelons toutes les parties prenantes de notre métropole, citoyens-ne-s, associations, entreprises et collectivités, à participer au débat démocratique, à amplifier les initiatives existantes, à fédérer autour de ces enjeux et à contribuer à la mise en œuvre des principes suivants :
 1. Approfondir notre connaissance des dérèglements climatiques et de leurs effets locaux (expertise, recherches universitaires, veille et observatoire...), sous l'égide d'un groupe interdisciplinaire d'étude locale du climat (GIEC local), et partager cette connaissance (sensibilisation, information, éducation, culture) ;
 2. Organiser et animer le débat citoyen sur les dérèglements climatiques, leurs effets et les solutions qu'ils appellent, en matière de politiques, de projets et d'actions ;
 3. Garantir la justice climatique : inventer des solutions vertueuses et inclusives qui fassent sens collectif ; toujours lier crise écologique et crise sociale ; protéger les plus vulnérables en priorité ; lutter contre toutes les formes d'exclusions et de discriminations ;
 4. Accompagner la montée en compétence de tous les acteurs, à tous niveaux, pour la mise en œuvre des solutions (accompagnement des projets, conseils, métiers d'avenir et filières professionnelles, apprentissages individuels et collectifs) ;
 5. Renforcer les moyens financiers publics et privés consacrés à la lutte contre les dérèglements climatiques et à l'adaptation de notre territoire (grand emprunt, éco-fiscalité...), conditionner leur affectation à des critères écologiques, sociaux et démocratiques ;
 6. Coopérer avec les territoires voisins, à 360°, pour bâtir une résilience collective régionale ;
 7. Conforter la place de l'Eurométropole de Strasbourg dans les réseaux nationaux, européens et internationaux des villes et agglomérations en transition, y partager nos expériences, s'y enrichir de celles des autres ; accompagner par un apport d'expertise les projets de coopération décentralisée liés à la résolution des crises climatique, écologique et sociale.

Plan Climat 2030 : accélération de la mise en œuvre des actions

Le Plan Climat comme socle des politiques publiques

Réponse territoriale à l'urgence climatique mondiale axée sur la réduction de la précarité énergétique et l'accès au bien-être et à la santé, le Plan Climat 2030 a été adopté en décembre 2019 pour une durée réglementaire de six ans par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Fruit d'une large concertation (2017-2019) avec chacune des 33 communes, le monde économique, les citoyens et un maximum d'acteurs, il aura permis de construire un plan d'actions ambitieux et pragmatique adapté au territoire pour l'amélioration du climat, pour une meilleure qualité de l'air et pour une pleine réussite de la transition énergétique impliquant une baisse drastique des consommations.

Aujourd'hui, **l'enjeu est de rendre opérationnel le déploiement de ces actions, avec des budgets alloués à la hauteur des objectifs adoptés.** Il nécessite de réinterroger, pour la collectivité, l'ensemble des politiques publiques au travers d'un nouveau modèle de gouvernance transversale qui place désormais l'ensemble des compétences métropolitaines sous le prisme de la question écologique tout en intégrant le volet démocratique et social. Pour cela, les modalités de la gouvernance politique intégreront la compatibilité des projets avec les enjeux du Plan Climat 2030.

En lien avec cette gouvernance et plus globalement l'évaluation des politiques publiques, **des outils de pilotage et de reporting élaborés de façon partenariale permettront de suivre les engagements pris par l'Eurométropole en toute transparence.**

D'ores et déjà, les données territoriales 2018 publiées fin septembre 2020 par ATMO Grand Est dans le cadre d'un observatoire régional des données sur la qualité de l'air, l'énergie et le climat permettent de disposer des dernières tendances à l'échelle des 33 communes de l'Eurométropole.

Si les consommations énergétiques corrigées du climat affichent une légère baisse de -2% entre 2017 et 2018, l'Eurométropole a encore des marges de progrès pour atteindre les objectifs fixés. De même, la couverture en énergie renouvelable augmente de +1% entre 2017 et 2018 mais elle masque une baisse de la production locale d'énergie renouvelable (réduction de production de la filière hydraulique renouvelable et augmentation des « importations » d'énergies renouvelables extérieures au territoire comme les agrocarburants ou le bois énergie).

Thème	Objectifs fixés pour 2030	Situation 2018	Evolution 2018/2017
Emissions de gaz à effet de serre (réf 1990)	-40%	-32%	-5%
Consommation d'énergie finale (réf 2012)	-30%	-4%	-5%*
Couverture en énergie renouvelable	40%	15%	+1%

* -5% en consommation réelle, -2% en consommation d'énergie corrigée du climat
Source ATMO Grand Est Invent'Air V2020 »

Les émissions de polluants affichent globalement une baisse (à l'exception de l'ammoniac (NH₃) qui augmente de 19% depuis 2005) mais les efforts doivent être maintenus pour respecter les normes de qualité de l'air et tendre vers les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé à l'horizon 2030.

La dynamique initiée par le Plan Climat se poursuit en interne avec la démarche structurante Cit'ergie, garante de l'exemplarité de la collectivité, et à l'extérieur avec la création d'une agence du Climat ainsi que le lancement d'une Alliance pour le Climat : deux initiatives qui permettront de traduire en actes concrets pour l'ensemble des acteurs du territoire les principes précédemment votés.

Cit'ergie, un outil structurant pour l'exemplarité de la collectivité

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award, mis en œuvre dans plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Suisse, Italie...) et déjà accordé à plus de 1 100 collectivités européennes. En France, la démarche est portée et diffusée par l'ADEME auprès de 212 collectivités territoriales ; elle s'appuie sur la méthode du label européen.

Cit'ergie constitue à la fois une démarche d'*évaluation objective* de l'état d'avancement au regard des meilleures pratiques, une *labellisation* valorisant à l'extérieur l'engagement de la collectivité et un *outil structurant* en interne quant à la mise en œuvre opérationnelle de la politique énergie-climat, dans une logique d'amélioration continue.

L'engagement de la collectivité est apprécié sur la base de ses compétences propres ou des leviers d'action exercés auprès de sa sphère d'influence dans les six principaux domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées (planification territoriale, gestion du patrimoine ; gestion de la distribution énergétique, des processus liés au cycle de l'eau, aux déchets ; mobilités ; organisation interne et leviers financiers ; stratégies de communication et coopération).

Engagées conjointement dans la démarche depuis 2018, la Ville et l'Eurométropole vont déposer une demande de labellisation courant 2021 sur la base d'un premier état des lieux détaillé aujourd'hui réalisé et des plans d'actions à échéance 2025 en cours de réalisation. Sur la base des travaux menés jusqu'à présent, il s'agira de donner une nouvelle impulsion afin de traduire les ambitions de la collectivité en actes avec une inscription précise dans les budgets de la collectivité des dépenses des différentes actions envisagées (ex : plan de rénovation du parc bâti).

La Ville et l'Eurométropole ambitionnent de rejoindre le cercle des collectivités françaises labellisées « Cit'ergie » en 2021 (entre 50% et 75% de son potentiel d'action accompli) et « Cit'ergie Gold » en 2030 (plus de 75% de son potentiel d'action accompli), pour preuve de l'exemplarité des actions qui seront menées dans le cadre de leurs Plans Climat.

La création d'une agence du Climat, structure territoriale fédératrice et ouverte à tous pour accompagner la transition écologique

A noter : la création d'une « agence locale du Climat » avait été actée par le conseil de l'Eurométropole du 19 décembre 2019. Ce nom générique sera repris ici dans la délibération. Le nom définitif de cette structure sera décidé avec les membres fondateurs pour coïncider au mieux avec ses futures missions et son positionnement dans le paysage actuel.

L'enjeu de transition écologique est environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, préservation de la biodiversité, sobriété dans la consommation des ressources) et social (conditions de vie, précarité énergétique, inégalités d'exposition). Considérant la complexité des projets de transition, tant en termes techniques qu'en termes d'accompagnement au changement, les objectifs du Plan Climat ne pourront être atteints qu'avec une mobilisation de l'ensemble des acteurs et des outils d'accompagnement opérationnel dédiés. L'Eurométropole de Strasbourg souhaite ainsi lancer la création d'une agence du Climat, qui sera un des outils d'accompagnement du territoire, pour un fonctionnement opérationnel dès le 1^{er} semestre 2021.

Objectifs :

L'agence du Climat aura pour objectif d'accompagner tout usager du territoire dans la transition écologique et sociale afin de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique, la transition écologique et énergétique. Il existe déjà 39 agences locales de l'énergie et du climat en France couvrant 22 millions d'habitants et 13 métropoles.

Publics cibles pressentis :

L'agence du Climat développera des actions à destination des citoyen-ne-s, des associations, des entreprises, des communes et autres acteurs du territoire eurométropolitain, dans une logique de mutualisation des compétences, de relais et de complémentarité avec les initiatives portées par d'autres acteurs locaux. Fédératrice et relais, elle délivrera des conseils fiables, personnalisés, neutres et en adéquation avec les besoins des usagers et les objectifs du territoire.

Champs d'actions prioritaires :

L'agence interviendra prioritairement dans les domaines suivants, en lien avec les structures locales existantes :

- « guichet unique » de la transition pour l'ensemble des acteurs
- accompagnement et conseil en énergie (maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable...)
- accompagnement et conseil en bâtiment (habitat, locaux professionnels...)
- accompagnement et conseil en mobilités et transports (notamment domicile-travail et livraisons)
- accompagnement et conseil en végétalisation dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie au travail.
- accompagnement et conseil en consommation responsable et zéro déchet
- animation climat-air-énergie ;

L'agence assurera 2 types de missions complémentaires :

- o d'une part des missions de diffusion d'information harmonisée sur les questions générales qui pourront aller au-delà de la question climatique (exemple : information habitat, appui aux communes dans leur transition, informations aux entreprises...). Dans ce cas, elle sera une facilitatrice et permettra d'orienter vers des dispositifs ou structures existant-e-s en la matière.

- d'autre part, des missions portées en propre par l'agence sur des sujets plus centrés sur le climat comme les conseils techniques et financiers sur l'énergie, la mobilité, les modes de consommation, etc.

La définition des modalités précises de son intervention, ainsi que l'articulation avec les autres démarches existantes, devront faire l'objet d'une co-construction avec les acteurs du territoire et les futurs usagers (habitants-e-s, entreprises, communes).

Selon les secteurs et les domaines, l'accompagnement proposé consistera à diffuser de l'information, des conseils, des innovations, à porter à connaissance les nouvelles obligations réglementaires, à harmoniser l'information diffusée par les différents acteurs, à animer des rencontres, à mettre en relation les acteurs, à faciliter l'accès aux financements (tout en captant des fonds dédiés à la transition) ou à apporter un soutien technique (le cas échéant, incluant aspects administratifs et financiers).

Forme juridique et gouvernance :

La forme associative de droit local pourrait être préférée. Elle autoriserait notamment :

- la recherche et l'emploi de financements publics et privés ;
- une participation des acteurs du territoire à la gouvernance, profitant tant à la dynamique de mobilisation territoriale qu'à l'articulation des dispositifs et initiatives – tout en étant présidée par un-e élu-e des collectivités membres ;
- un copilotage de la structure par les collectivités territoriales, garantissant une orientation de l'action favorable à la déclinaison des priorités politiques ;
- l'évolution des missions, des cibles et l'intégration progressive de partenaires plus nombreux.

Afin de concrétiser ce projet et de répondre au mieux aux besoins, il est proposé d'entrer dans une phase de préfiguration collective où statuts, missions, modalités d'action, gouvernance et financement seront discutés avec le Conseil de Développement, les partenaires institutionnels, associatifs et économiques de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'avec les 33 communes.

Ainsi, une autre délibération sera proposée début 2021 pour définir ces aspects et acter sa création juridique.

Le lancement de l'Alliance pour le Climat

Dans le sillage de la déclaration d'état d'urgence climatique adoptée par la Ville de Strasbourg le 4 juillet dernier, un appel à la constitution d'une grande alliance réunissant toutes les forces vives de nos territoires a été lancé le 9 septembre dernier à la Foire européenne de Strasbourg par Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, et Danielle Dambach, présidente déléguée.

Rassembler les forces au sein d'une Alliance

L'appel a été lancé en direction des habitant-e-s et citoyen-ne-s, des expert-e-s, chercheur-euse-s, membres d'associations et de réseaux, de tous les professionnel-le-s confondu-

e-s (artisan-e-s, entrepreneur-e-s, opérateurs énergétiques, éducateur-trice-s), ainsi que des institutions territoriales, secteurs publics et parapublics présents sur le sol de notre agglomération.

L'objectif de cet appel est de générer une véritable dynamique territoriale autour des enjeux climatiques et de la transition écologique, de sensibiliser tous les publics possibles à un engagement individuel et collectif à la question environnementale.

Dans un premier temps, chacune et chacun peut manifester son intérêt en signant la déclaration d'état d'urgence climatique sur une page web dédiée : <https://participer.strasbourg.eu/alliance-climat>, en déclinant ses nom, prénom, courriel et en indiquant les thématiques sur lesquelles elle ou il pourra être recontacté-e dans les semaines ou mois à venir. A terme, la ou le signataire se verra intégré-e à une chaîne d'informations, d'initiatives ou d'événements, à laquelle il lui sera possible de s'associer.

L'Eurométropole a mis à disposition des 33 communes un kit de communication afin de diffuser largement cette information aux plus près des habitants et acteurs locaux.

Structurer, animer et s'appuyer sur les forces vives pour démultiplier l'action

Avec l'aide des signataires engagé-e-s, la collectivité s'emploiera, dans un deuxième temps, à structurer ce réseau qu'elle espère le plus vaste possible et à développer un large mouvement de mobilisation, propre à accélérer le passage à l'acte. De nombreuses démarches de co-construction ou d'animation de réseau ont été menées ces dernières années (dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat 2030, du schéma directeur des énergies, du pacte pour un urbanisme durable, de la feuille de route économie circulaire pour ne citer que ces quelques exemples), mais en l'absence d'une bannière commune, elles ont pu manquer de lisibilité pour les citoyens-ne-s, les acteur-trice-s du territoire et limiter ainsi leur engagement.

L'état d'urgence climatique nous enjoint à gagner en efficacité : l'Alliance permettra de faire converger l'ensemble des différentes démarches initiées sur le territoire sous un chapeau commun et cohérent. Des démarches autour de la qualité de l'air (Zone à Faibles Emissions), ou encore du Pacte pour une économie locale durable s'inscrivent exactement dans ce mouvement.

Quatre communautés d'acteurs – les experts, les communes, le monde économique, les habitants-e-s et associations – seront les premières à être approchées pour une identification fine des potentialités, des besoins et attentes de chacune d'elles et une déclinaison pertinente de l'éventail de possibilités qui s'offre en matière de transition écologique.

Les grandes lignes de la mobilisation des acteurs du territoire

Les experts comme garants d'un éclairage neutre et objectif :

Au niveau international, le GIEC est l'acronyme du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat. Le GIEC a pour mission d'évaluer et de

synthétiser, sans parti pris et de façon méthodique, claire et objective, l'état actuel des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques relatives aux modifications du climat, ses effets potentiels sur l'environnement et la société, ainsi que les solutions envisageables pour y remédier.

Au niveau local, la création d'un « GIEC local » permettrait de bénéficier de toute l'expertise présente sur l'Eurométropole de Strasbourg, de mesurer le degré d'urgence et les risques locaux associés au climat, de proposer des solutions adaptées à notre territoire en les hiérarchisant.

La composition du GIEC local permettrait d'assurer une présence de chercheurs-euses, scientifiques, structures d'enseignement supérieur, mais aussi d'experts locaux reconnus dans leur domaine (bureau d'études, pôle de compétitivité, laboratoires...) et d'institutions publiques dans des domaines aussi variés que le climat, les ressources naturelles (eau, air, sols, biodiversité...), l'énergie, la santé, les sciences sociales, la mobilité, l'urbanisme, l'économie et toute autre discipline scientifique susceptible d'apporter un éclairage neutre et objectif à la trajectoire climatique du territoire.

Le GIEC local n'a pas vocation à se substituer à des groupes de réflexion ou d'études existants (comme la Zone Atelier Environnementale Urbaine), à des travaux de recherche ou de think tank, mais au contraire à contribuer à valoriser les travaux menés par ailleurs et à faire l'interface entre les travaux menés par les scientifiques et les actions nécessaires à mener sur le territoire pour respecter les engagements climatiques. Le GIEC local pourrait également contribuer à la vulgarisation des données scientifiques au plus grand nombre. La composition finale du GIEC local, et les missions qui pourraient lui être confiées seront discutées avec les acteurs du territoire et en premier lieu avec le Conseil de développement.

Les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg :

Un recensement auprès des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg des actions réalisées, de leurs engagements et de leurs besoins avait été initié fin 2019 dans le cadre de la délibération d'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit ici d'accompagner toutes les communes, en fonction du chemin déjà parcouru par chacune, afin qu'elles proposent leur contribution aux enjeux globaux.

L'accompagnement des communes pourra se traduire notamment par l'intervention de différentes structures dont l'agence du Climat dans des domaines aussi divers que l'énergie, l'habitat, le conseil en mobilité, la végétalisation ou encore la consommation responsable (en lien avec notre objectif zéro déchet). Les modalités pratiques d'intervention de l'agence auprès des communes (missions, type de participation financière, permanences décentralisées au plus près des habitant-e-s, etc.) seront discutées avec les communes volontaires pour répondre au mieux à leurs attentes et besoins.

La mobilisation des acteurs économiques :

La démarche visant à co-construire un Pacte pour une économie locale durable sera lancée en novembre, sous la forme d'un travail collaboratif et ouvert aux forces vives du territoire : dès 2021, un cap commun pourra ainsi être défini en vue d'accélérer la transition

écologique et les engagements mutuels entre la collectivité et les acteurs économiques. Trois axes notamment devraient en ressortir : l'accompagnement des entreprises existantes dans leur transition écologique, l'émergence de filières d'avenir et le développement de nouvelles solutions de déplacements pour les salariés et les marchandises. Il est à noter que le Pacte pour une économie locale durable contribuera à l'Alliance pour le Climat mais que sa vocation, pour le monde économique, est plus large : c'est bien la transition écologique dans toutes ses dimensions qui est visée et pas uniquement le climat - émissions de CO2. D'autres démarches comme le PACTE (Penser, Aménager et Construire en Transition Ecologique) ont déjà permis de rassembler une intelligence collective autour des sujets plus ciblés de la construction. Il compte à ce jour plus de 130 signataires des promoteurs aux aménageurs en passant par des représentants des usagers ou des communes.

*La mobilisation des **citoyen-ne-s** et des associations :*

Cette mobilisation reposera également sur des structures ou dispositifs existants (mission participation citoyenne, correspondant-e-s dans les communes, conseil de Développement, budgets participatifs, appels à projets, plateforme Internet participer.strasbourg.eu, etc.). Il est envisagé de les faire évoluer pour intégrer les enjeux liés à l'urgence climatique et sociale.

Une stratégie de communication et de concertation devra en outre être élaborée et détaillée afin de donner de la cohérence entre le message global d'urgence climatique (assez abstrait pour le grand public) et des interventions plus thématiques qui touchent le quotidien et mobilisent davantage les habitant-e-s (5G, Zone à Faibles Emissions...).

La mobilisation des citoyen-ne-s devra se faire en grande proximité, en premier lieu sous le pilotage des Maires et de leurs équipes municipales; elle devra s'appuyer sur des relais pour diversifier et adapter les messages en fonction des publics touchés : grand public, scolaires, centres socio-culturels, etc. Ce premier niveau de pédagogie, de sensibilisation et de prise de conscience dans le quotidien est une condition indispensable à la mise en œuvre de solutions de transition écologique. L'agence du Climat viendra utilement en appui au passage à l'acte à travers des dispositifs ciblés (conseils pratiques sur l'énergie, l'habitat, les modes de consommation, visites de site, retours d'expérience, animation de défis citoyens, etc.).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
Vu la délibération relative à l'approbation du Plan
Climat Air Energie Territorial du 19 décembre 2019,
Sur proposition de la Commission Plénière,
après en avoir délibéré,*

déclare

l'état d'urgence climatique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

la constitution de l'Alliance pour le Climat ;

approuve

la constitution de l'agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg dont les statuts feront l'objet d'une délibération ultérieure ;

autorise

la Présidente ou son-sa représentant-e à effectuer toutes les démarches nécessaires préalables à sa constitution.